

## L'histoire et les mémoires de la Guerre d'Algérie

La mémoire nationale dans le Mémorial National de la prison de Montluc

Alain Battégay

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/leportique/4478>

ISSN : 1777-5280

### Éditeur

Association "Les Amis du Portique"

### Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2022

Pagination : 49-63

ISBN : 978-2-916332-49-9

ISSN : 1283-8594

### Référence électronique

Alain Battégay, « L'histoire et les mémoires de la Guerre d'Algérie », *Le Portique* [En ligne], 47 | 2022, document 4, mis en ligne le 15 décembre 2022, consulté le 21 juillet 2023. URL : <http://journals.openedition.org/leportique/4478>

---

Ce document a été généré automatiquement le 21 juillet 2023.

Tous droits réservés

---

# L'histoire et les mémoires de la Guerre d'Algérie

La mémoire nationale dans le Mémorial National de la prison de Montluc

Alain Battegay

---

- 1 Les parcours de mémoire et d'histoire de la Guerre d'Algérie (1954-62) forment en France des sujets sensibles : ils mettent en jeu des passés douloureux, des souvenirs qui ne le sont pas moins, des mémoires blessées, des mémoires d'emprunt et des post-mémoires de générations nées après la guerre, qui viennent interférer sur les parcours d'histoire et de mémoire. Anciens combattants français, militaires de carrières et appelés du contingent, opposants français à la Guerre d'Algérie, pieds noirs, français d'Algérie rapatriés, harkis, immigrés « algériens » de l'époque : ces différents groupes portent des mémoires hétérogènes. Chacun d'eux est traversé de fortes tensions internes, avec des positionnements différents pendant la guerre et après la guerre, de sorte que cette mémoire est polyphonique. Et ses lignes de résonance se propagent aussi dans les générations suivantes.
- 2 Au-delà des mémoires de ces groupes et de leur conflictualité, ce passé de la colonisation et de la Guerre d'Algérie trouble le récit national de manière récurrente.
- 3 Dans les musées d'histoire et « lieux de mémoires » dédiés à l'histoire des guerres, notamment de la deuxième guerre mondiale, la Guerre d'Algérie n'est guère évoquée. Parmi les neuf hauts lieux de la Mémoire du Ministère de la Défense seul figure le discret Mémorial de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie du Quai Branly à Paris. Le Mémorial de la prison de Montluc à Lyon, « haut lieu de la mémoire nationale » ne fait toujours pas place en 2022, dans son exposition permanente, à la période algérienne 1958-1962 de la prison, pendant laquelle onze indépendantistes algériens ont été guillotins sur place<sup>1</sup>. Comment ce choix de non figuration a-t-il été fait et validé par toute une chaîne d'acteurs publics et associatifs au moment de la transformation de la prison Montluc en « lieu de mémoire nationale », en France, entre 2007 et 2010 ? En référence à quelle définition de la mémoire nationale ?

## Montluc et le choix de non figuration de la période algérienne

- 4 En février 2009, au moment de la fermeture des prisons de Lyon intra-muros et de la livraison d'un nouvel établissement pénitencier à Corbas, à l'est de l'agglomération lyonnaise, la prison Montluc s'est vidée de ces dernières prisonnières et elle est devenue vacante. Les deux autres prisons jusqu'alors en activité dans la ville de Lyon, Saint-Paul et Saint-Joseph, ont fermé dans les mois qui ont suivi. Menacée d'être vendue et détruite, la prison Montluc a été, en moins de deux ans, sauvegardée en urgence, protégée (par inscription à l'inventaire des bâtiments historiques en Juin 2009), restaurée en partie, transformée en Mémorial pris en charge par le ministère de la Défense (Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives) et gérée par l'Office National des anciens combattants. La prison Montluc est devenue, en 2010, un haut-lieu<sup>2</sup> de la mémoire nationale, dédié à la période 1942-44, au moment où la prison était connue pour être la prison de la Gestapo.
- 5 Le 21 juin 2010, le Premier Ministre inaugure l'espace mémoriel de la prison militaire de Montluc. En Septembre 2010, le Mémorial Montluc commence à ouvrir ses portes au public, à l'occasion des journées du Patrimoine. Le 18 Octobre 2010, Monsieur Boudina, président de l'Association nationale des anciens condamnés à mort en Algérie et sénateur algérien se présente au Mémorial, invité par une association et la Municipalité de Vaulx-en-Velin pour la commémoration du 17 octobre 1961. Monsieur Boudina demande à voir « sa » cellule où il avait été prisonnier de février 1960 à janvier 1962, dans le « couloir de la mort » avec d'autres indépendantistes algériens du FLN en instance d'exécution. Onze d'entre eux avaient alors été guillotins dans l'enceinte même de la Prison Montluc. Or, dans le Mémorial, la seule trace et mention des indépendantistes algériens à Montluc tient en quatre lignes sur un panneau de l'exposition permanente, traitant de la période d'après 1944. « *Dans le cadre de la justice d'exception mise en place durant la Guerre d'Algérie (1954-1962), le TPFA (Tribunal permanent des forces armées) de Lyon est conduit à juger des partisans de la cause algérienne emprisonnés à Montluc. Certains, condamnés à la peine capitale, y seront exécutés, d'autres purgent des peines d'emprisonnement ou de travaux forcés.* »
- 6 La visite inattendue de Monsieur Boudina souligne l'embarras du Directeur du Mémorial face au défaut de figuration de la période algérienne dans l'histoire de Montluc. Elle incite à enquêter sur la manière dont ont été effectués, dans le cours même du processus de sauvegarde de la prison Montluc et de sa transformation en Mémorial, les choix de mémoire et d'histoire. Des choix qui, précisément, ont conduit à « oublier » les onze indépendantistes algériens condamnés à mort guillotins entre 1958 et 1961 dans la prison (21 indépendantistes ayant été alors exécutés en France<sup>3</sup>).

### Anatomie d'un « oubli »

- 7 Mais s'agit-il vraiment d'un oubli ?  
L'enquête que nous avons menée avec Marie-Thérèse Têtu-Delage, montre en tout cas, qu'il ne s'agit pas d'un choix de mémoire et d'histoire qui se serait fait par ignorance, la période algérienne de la prison Montluc étant connue des porteurs de projet du Mémorial. Il s'agit plutôt d'un choix délibéré de quasi-non figuration : un choix assumé

et justifié, en cohérence avec le projet de transformation en un haut lieu de la mémoire nationale qui interroge la conception de la mémoire nationale dont il est porteur.

- 8 Pour rendre compte de cette « non-figuration », il convient d'abord de remarquer que les indépendantistes algériens ne sont pas les seuls « oubliés » de la transformation de la prison en Mémorial quasi-exclusivement centrée sur la période 1943-1944. Toutes les autres périodes de l'histoire de la prison qui a été longue (1921-2009) ne sont que marginalement traitées, voire ignorées pour certaines d'entre elles<sup>4</sup>. Édifiée en 1921, la prison Montluc a été une prison militaire (jusqu'en 1969), qui a d'ailleurs également servi lors de la Marche sur Lyon des étudiantstravailleurs chinois en 1921 de lieu d'emprisonnement d'une centaine d'entre eux – dont Chen Yi, ce qui a rendu cet événement mémorable en Chine<sup>5</sup>. Parmi les autres usages de la prison, plusieurs relèvent directement du champ de la mémoire nationale, sans figurer initialement dans le Mémorial : l'internement de communistes et des gaullistes pendant le gouvernement de Vichy (1940-42) ; l'emprisonnement des collaborateurs, des miliciens et des criminels de guerre allemands à la fin de la guerre (1944-1947). La période de la Guerre d'Algérie représente également un moment d'histoire de la prison Montluc qui, de 1958 à 1961, a été à la fois un lieu d'internement et d'exécution de militants algériens ainsi qu'un lieu d'emprisonnement des membres français des réseaux de soutien à la lutte de libération nationale algérienne. Dans les années 1970, les insoumis et objecteurs de conscience refusant le service militaire étaient internés à Montluc. La période plus récente pendant laquelle la prison Montluc a été une prison de femmes (jusqu'en 2009) s'exprime à travers les souvenirs de voisins de la prison... Mais ces usages civils n'entrent pas dans le champ du Mémorial, haut lieu de la mémoire nationale ! La vocation du Mémorial Montluc d'évoquer prioritairement l'histoire et la mémoire de la prison de la Gestapo et la figure de Jean Moulin, a été directement lié à la sauvegarde de la prison par sa transformation en Mémorial : il a impliqué de nombreux acteurs de l'administration et des services publics, ainsi que des acteurs associatifs que nous avons interrogés sur leur rôle dans la transformation récente de la prison en Mémorial.

## **Le choix de la période 1943-44 comme base de la transformation de la prison Montluc en Mémorial (2007-2013)**

- 9 Les acteurs de la patrimonialisation de la prison Montluc sont plutôt fiers de leur action : fiers d'avoir réussi à sauvegarder la prison. Même ceux qui ont des réserves vis-à-vis de la configuration actuelle du Mémorial reconnaissent à ceux qui ont piloté le processus de protection de la prison Montluc le bénéfice d'une action décisive sans laquelle la prison aurait probablement été détruite. La constitution du porteur de projet de la transformation de la prison Montluc en Mémorial est à l'initiative de hauts-fonctionnaires qui ont agi de manière très volontaire et minoritaire, à l'intérieur de l'État, en mobilisant des ressources, des services publics de l'État et de collectivités territoriales, ainsi que des associations dites de la Seconde Guerre mondiale. Pilotes de cette transformation, le préfet Gérard et le procureur Viout ont constitué un comité de pilotage, avec des services de l'État, des professionnels des musées, des associations de la seconde guerre mondiale qu'ils ont fait agir en urgence et en temps limité, pour obtenir la sauvegarde de Montluc et proposer un projet cohérent de Mémorial.

- 10 Pour le Préfet la transformation de la prison Montluc en Mémorial était indissociable de la réhabilitation de la Maison du Docteur Dugoujon<sup>6</sup> à Caluire : des lieux attachés à la figure de Jean Moulin et à la mémoire de la Résistance, qu'il avait trouvés, à son arrivée en 2007 dans un tel état de dégradation qu'il en a conçu une intervention très volontariste, pour les restaurer et les ouvrir au public. Pour lui, il était clair que le Mémorial devait être dédié prioritairement à la période de la prison de la Gestapo, même si les autres histoires de Monluc pouvaient être évoquées de manière mineure dans la salle de contextualisation : les cellules devaient être attribuées à la mémoire de ceux qui ont été emprisonnés à Monluc en 1943-44, non seulement Jean Moulin, mais également, en équilibrant les histoires et les mémoires de cette époque, à d'autres résistants, déportés, Juifs. Selon le préfet, c'est ainsi qu'un projet cohérent pouvait être mis en place et motiver la transformation de la prison Montluc en Mémorial et en lieu de mémoire nationale. Cette orientation, explique-t-il, est d'abord « *un choix presque philosophique : Montluc appartient à l'Histoire de la France, à l'Histoire de la nation, même si le lieu se trouve évidemment dans la ville de Lyon*<sup>7</sup>. Il précise également que le choix de la prise en charge du Mémorial par le ministère de la Défense et la Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives (DMPA) s'est opéré aussi de manière pragmatique : d'une part en raison du refus des collectivités territoriales de s'engager dans le financement et la gestion du mémorial Montluc alors qu'elles participaient déjà au financement d'autres institutions historiques et mémorielles<sup>8</sup> concernant la période 1939-45 ; d'autre part en raison des difficultés à faire prendre en charge dans un contexte de réduction budgétaire le Mémorial par d'autres Ministères que le ministère de la Défense. Les liens personnels que le Préfet entretenait de longue date avec des responsables de la DMPA ont alors facilité la prise en charge du projet de Mémorial Montluc par cette administration. « *Je suis passé par la DMPA parce que c'était le plus simple. Et donc le fait de présenter les choses sous un angle DMPA, Direction du Patrimoine du ministère de la Défense était plus logique et plus facile à faire passer. En tout cas ça a été le cas à cette époque, ça changera peut-être mais c'était plus simple. Mais j'étais tout à fait dans une logique de projet, et en aucun cas, de moyens.* »
- 11 Cette orientation a été mise en œuvre en coopération avec le procureur Viout, président un comité de pilotage, mis en place pour préciser les contours du projet : « *Nous avons opéré en nous arc-boutant sur les associations qui avaient le mérite de s'être intéressées à la question. J'avais eu la chance de bien les connaître, m'étant occupé du procès Barbie<sup>9</sup> : j'avais été spécialement chargé d'assurer la cohésion des victimes de Barbie, ce qui n'était pas simple au départ. Le procès Barbie n'était pas le procès réservé aux résistants, ni le procès réservé aux Juifs, c'était les deux en même temps. Donc j'avais historiquement le rapport avec ces associations, ce qui fait que je n'ai eu aucun mérite à leur expliquer que l'heure était, si l'on voulait vraiment sauver Montluc, de passer outre les querelles de chapelles, et d'avoir une démarche commune. On s'est attaché à avoir l'accord, l'assentiment de toutes les associations qui s'étaient intéressées à Montluc et on a eu une démarche conjointe des associations* ». Le procureur de la République qui a été un des artisans majeurs de la transformation de la prison en Mémorial estime que « *Montluc c'est bien sûr d'abord le mémorial de la répression nazie* », même « *s'il n'est pas question que le visiteur parte du mémorial sans savoir ce qui s'est passé avant et après la période 43-44* ».
- 12 La directrice du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation est plus précise et plus réservée sur la manière dont s'est effectué le choix de période à laquelle a été dédié le Mémorial : « *L'Algérie est vite venue sur le tapis, l'histoire était connue, mais*

d'emblée, le préfet a dit, soutenu par les associations qui étaient des associations d'anciens résistants, de déportés juifs : "Non, on ne parle que de la période 42-44, on vous concède 40-42, la prison de Vichy, mais l'objet de ce mémorial, c'est la Seconde Guerre mondiale." Elle ajoute : « Et cela faisait l'objet d'un consensus avec les associations. Forcément, ce n'étaient que des associations de la Seconde Guerre mondiale. » Un responsable de l'Association des Fils et filles des déportés juifs de France confirme ainsi que « la raison pour laquelle nous voulons que Montluc reste uniquement un lieu de mémoire pour la Deuxième Guerre mondiale, c'est parce que notre association son but, ses objectifs sont basés là-dessus ! » Le responsable de l'Association des rescapés de Montluc qui œuvre depuis longtemps au souvenir et à l'histoire de la prison Montluc explique, dans sa propre perspective : « On voulait que ça soit seulement la période Gestapo, mais on voulait aussi quand même que soit évoquée la période de Vichy. Et puis que soit un peu évoquée la période de la Guerre d'Algérie, parce qu'il y a eu quand même des gens, des indépendantistes algériens qui ont été guillotins. Donc, si vous voulez... je ne vais pas dire que c'est une mémoire accessoire, mais c'est une mémoire qui devait quand même être évoquée mais qui n'était pas le sujet. Si Montluc est connue, c'est quand même Montluc prison régionale de la Gestapo. »

- 13 Le choix de dédier ce Mémorial au rappel de Montluc prison allemande et à Jean Moulin – figure de la Résistance mais aussi préfet nommé par le Général de Gaulle pour unifier les mouvements de Résistance –, a d'abord été un choix *philosophique*, pour reprendre les termes du préfet Gérard, qui a donné au projet de Mémorial un statut national. Il a été d'autant plus efficace dans le processus de protection du bâtiment et de patrimonialisation qu'il a constitué un angle pertinent pour que le ministère de la Défense prenne en charge le Mémorial.

## Les autres débats « à bas bruit » du Comité de Pilotage

- 14 Une fois actée l'orientation du mémorial vers la période 1943-1944, d'autres débats à bas bruit, qui n'ont pas été médiatisés, ont laissé des traces dans les souvenirs de ceux qui ont participé au Comité de Pilotage. Ils ont porté sur le choix des personnes à qui rendre hommage en leur dédiant des cellules, où seraient présentées leurs biographies. Le responsable de l'ONAC, directeur du Mémorial, se souvient des premiers temps de ce Comité de Pilotage : « il est clair que dans un premier temps c'est Jean Moulin qui a été prépondérant, assez rapidement la mémoire juive est intervenue et on s'est aperçu que les enfants d'Izieu, enfin un certain nombre d'internés, l'étaient parce qu'ils étaient pourchassés en tant que Juifs ». L'insistance sur des figures connues (Jean Moulin, Marc Bloch, Raymond Aubrac...) s'est alors accompagnée d'une recherche d'équilibre des mémoires respectives entre gens célèbres et anonymes, résistants gaullistes et communistes, résistants et Juifs raflés, hommes et femmes, avec la difficulté de savoir comment compter ceux qui étaient à la fois Juifs et résistants et quelle place faire aux raflés ni Juifs ni résistants. De l'avis d'un participant à ce Comité de pilotage, « C'étaient de longues réunions où on lançait des noms. Et le représentant des associations juives avait des tableaux : résistants – résistants Juifs – Juifs. Il comptait et il disait : ah non, non, il manque un Juif. Les autres avaient les mêmes tableaux et voilà c'était un équilibre arithmétique. »<sup>10</sup>
- 15 Un autre débat a concerné la qualité architecturale ou historique qui fait de Montluc un site à protéger au titre du patrimoine. Car architecturalement, la prison Montluc semble ne rien avoir de remarquable, à l'inverse des deux autres prisons de Lyon, Saint

Paul et Saint Joseph. Mais c'est pour sa valeur historique que la prison Montluc a été sauvegardée, en dépit des réticences de la commission chargée de son classement. Fallait-il classer la Prison Montluc, ou les deux autres prisons de la ville dont les qualités architecturales étaient identifiées et reconnues ? Les milieux et réseaux professionnels du patrimoine exprimaient des réticences vis-à-vis du choix de conservation de la prison Montluc. Leurs conceptions étaient alors fortement marquées par celles du patrimoine privilégiant l'aspect « matériel » sur la dimension « immatérielle » pour reprendre la référence à la convention de l'Unesco – celle-ci avait marqué la ville de Lyon inscrite en 1998 au site du patrimoine mondial de l'Unesco pour certains de ses quartiers centraux. Cette inscription avait mobilisé une partie de la Municipalité et de ses édiles, les services de l'État notamment dans le domaine culturel, et plus largement les milieux des professionnels de la conservation, du patrimoine, de l'architecture ou de l'urbanisme. Mais, de l'avis du Préfet, *« Quand on classe tout, on est sûr d'avoir un résultat patrimonial remarquable, mais on ne peut plus rien faire... Et donc il a fallu organiser des réunions préalables de travail pour déterminer ce qui devait impérativement être classé du fait de sa valeur historique. Il a fallu aussi beaucoup convaincre parce qu'on classe des espaces architecturaux remarquables, or l'espace de Montluc n'a rien de remarquable sur le plan architectural, et donc il a fallu jouer sur le fait que c'était un espace historiquement remarquable »*. C'est une des explications possibles du vote de la Commission Régionale du Patrimoine qui a décidé de protéger la prison Montluc : 9 votes favorables et 11 abstentions. Le pilotage par le Préfet, efficace, avec un budget limité et selon un calendrier d'urgence, de la transformation de la prison en Mémorial a bousculé des procédures et des cultures professionnelles : il devait être réalisé en six mois, selon la Directrice du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation.

## La configuration évolutive du Mémorial (2014)

- 16 De 2010 à 2013, le Mémorial Montluc, haut lieu de la mémoire nationale pour le ministère de la Défense, a progressivement ouvert ses portes au public. Pendant cette période, sa muséographie centrée sur la période 1943-44 n'a pas connu d'évolutions importantes. En revanche, l'ouverture au public s'est accompagnée de l'importance accrue accordée au service de médiation du Mémorial, qui propose notamment des visites commentées mettant en perspective l'exposition permanente actuelle et évoquant, selon les publics et la demande, d'autres périodes de son histoire que celle de 1943-44.
- 17 L'Arrêté du 20 mars 2014<sup>11</sup>, précise la définition des « hauts lieux de la mémoire nationale » pour le ministère de la Défense et en fixe la liste, en explicitant à quel titre les neuf lieux désignés sont retenus comme des hauts lieux de la mémoire nationale.
- 18 Le *Mémorial de la Prison de Montluc* figure sur cette liste « au titre de l'internement par le régime de Vichy et les autorités allemandes pendant l'Occupation (1940-1944) ». La feuille de route du Mémorial, initialement dédiée à la période 1943-44, voit ainsi sa mission élargie à la période de Vichy. Mais d'autres fragments de son histoire comme la période de la Guerre d'Algérie ne sont pas pris en compte.
- 19 Le moment que nous avons évoqué de protection de la prison Montluc et de sa transformation en Haut Lieu de la Mémoire Nationale est un moment charnière (2007-2014), dans un processus inachevé de patrimonialisation qui peut évoluer en s'ouvrant à d'autres périodes. On peut supposer que des restitutions moins sélectives de



l'histoire de la prison qu'à l'heure actuelle figureront par la suite dans le Mémorial, dont l'objet reste aujourd'hui, la seconde guerre mondiale. Une telle supposition est pourtant loin d'être confirmée. En février 2022, une polémique apparaît dans la presse<sup>12</sup> : elle porte sur un projet de rénovation du Mémorial national de la prison de Montluc. Ce projet envisage des changements dans l'exposition permanente du site. La nouvelle muséographie prévoit notamment d'ajouter la période de la Guerre d'Algérie dans la frise chronologique composée d'une douzaine de panneaux, à l'entrée du Mémorial. La polémique est portée par les associations ayant participé à la transformation de la prison en Mémorial ainsi que par le CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France) : ces organisations craignent que « *le sens du Mémorial soit brouillé auprès des jeunes publics* », en procédant à une « *confusion gravissime* », « à une dilution de la mémoire de la deuxième guerre mondiale et de la Shoah ». La Présidente du Conseil scientifique, Frédérique Neau-Dufour, affirme vouloir conserver la centralité de la Deuxième guerre mondiale et de la Shoah, mais les membres du conseil ont validé le fait que ce récit central devrait s'ouvrir aux autres périodes du bâtiment pour l'inscrire dans une chronologie longue : « *C'est pour cela qu'on veut l'ouvrir à la Guerre d'Algérie, le sujet qui fait un peu débat sans que celle-ci bien sûr prenne toute la place* ». La Ministre chargée de la mémoire et des anciens combattants, Geneviève Darrieussecq est saisie du dossier : selon le journal *Le Monde*, la polémique embarrasse le gouvernement. On peut en effet se demander si le choix de non-figuration de la période algérienne de la prison ne fait pas désordre, au moment d'un volontarisme présidentiel affiché de « regarder l'histoire en face » et de promouvoir des démarches censées avancer à petit pas vers l'apaisement des mémoires...

## Les raisons de la non-figuration de la période algérienne dans le Mémorial

- 20 La non-figuration de la période algérienne de la prison dans le haut lieu de la mémoire nationale qu'est le Mémorial de la Prison Montluc dans les années 2007-2014 est un choix validé par toute une chaîne d'acteurs publics de la mémoire nationale et du patrimoine.
- 21 Pour en rendre compte, l'argument d'un manque de connaissances historiographiques sur l'usage de la Prison dans sa période algérienne peut difficilement être entendu : la fragilité des connaissances historiographiques n'a pas été un obstacle à la transformation de la prison en Mémorial dédié à la période 1942-44, et désormais 1940-44, et des publications récentes<sup>13</sup> documentant cette période n'ont pas changé la scénographie d'ensemble du Mémorial.
- 22 L'argument que soutient le Préfet Gérard de l'urgence et des circonstances d'opportunité pour la sauvegarde de la prison et sa prise en charge comme « haut lieu de mémoire nationale » par la DMPA, semble plus convaincant. Mais il ne suffit pas.
- 23 Les propos du Directeur du Mémorial de la Prison de Montluc éclairent plus directement les raisons de ce choix de non-figuration : « *La difficulté, dit-il, c'est qu'on doit être autour des 2000 musées sur le territoire national pour la Seconde Guerre mondiale, mais que, sur la Guerre d'Algérie je n'en connais pas, même si la Guerre d'Algérie transparait dans un certain nombre de musées militaires mais davantage sur le plan de la stratégie, des opérations...* ». « *Pourquoi voulez-vous faire porter par Montluc le choix de mettre en exposition*



*ce moment d'histoire ? » La raison centrale qu'il évoque concerne le rôle de l'Office national des anciens combattants, gestionnaire du site, au regard de ce moment d'histoire et de « la mémoire nationale » : « Je pense aussi qu'il y a dans la nation des mémoires glorieuses qui sont plus faciles à porter que des mémoires pas glorieuses... Qu'on le veuille ou non, la Guerre d'Algérie est pour la France une guerre perdue. Je ne pense pas que ça (la non figuration des Algériens dans le Mémorial Montluc) soit un choix : simplement on constate que les mémoires positives ont plus de facilité à prospérer et à s'épanouir que les mémoires qui posent question ou les mémoires qui semblent négatives... Pour être directeur départemental de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants), il est bien clair que la mémoire de Montluc est en négatif par rapport à celle portée par nos combattants français en Algérie, qu'ils soient appelés, qu'ils soient officiers ou qu'ils soient harkis. Mais vous avez également un certain nombre de gens qui ont soutenu les mouvements d'indépendance algérienne et qui ont laissé une marque sur le territoire national. Ce peut être des gens dont on peut rappeler l'histoire... ».*

- 24 Telle qu'elle est portée et configurée par le ministère de la Défense et l'Office national des Anciens Combattants (ONAC), la mémoire nationale est en effet conçue dans le prolongement de la mémoire des anciens combattants français. Le vocabulaire de la mémoire s'est substitué à celui du souvenir lorsque la notion de lieu de mémoire a été retraduite dans le cadre d'une politique publique – au sein du ministère des Anciens combattants et victimes de guerre<sup>14</sup> – mais cette conception de la mémoire nationale est tissée sur la trame d'une politique du souvenir français. Celle-ci honore les anciens combattants en leur donnant un rôle de vigie de la citoyenneté dans les villages et les villes de France : elle gère l'attribution de la mention « mort pour la France », l'entretien des nécropoles nationales et l'organisation des cérémonies. Les propos du Directeur régional de l'ONAC qui, en 2014, est aussi directeur du Mémorial de la prison de Montluc, s'alignent sur cette conception identitaire de la mémoire nationale dont le ministère des anciens combattants est le conservateur et le diffuseur.
- 25 Cette conception s'écarte ainsi d'autres versions de la mémoire nationale qui marquent la conscience collective des Français d'aujourd'hui, notamment les mémoires de la décolonisation et particulièrement de l'Algérie<sup>15</sup>.
- 26 Le directeur du Mémorial de la prison de Montluc mentionne d'autres considérations qui concernent les rapports actuels d'État à État entre France et Algérie : « Aujourd'hui les relations entre les Algériens et les Français sont à la fois extrêmement passionnelles, un peu conflictuelles, et font l'économie de cette période-là qui est une période de crise intense entre les deux nations. La meilleure preuve c'est que pour nous ce sont des terroristes qui ont été enfermés à Montluc alors que pour les Algériens ce sont leurs héros, c'est-à-dire ce sont ceux sur lesquels s'est formée l'indépendance et le gouvernement actuel. Il y a une ambiguïté dans la désignation et dans l'identification des hommes qui pose problème. Pour les jeunes ou ceux que ça intéresse, une fois que la question est posée, on peut aller plus loin. »
- 27 Les éléments qui motivent la non figuration de la période algérienne de la prison dans le Mémorial de la prison de Montluc relèvent donc de la gestion institutionnelle de la mémoire nationale. Mais ils dérivent autant d'une histoire politique que de filiations théoriques se référant à Ernest Renan – pour ses définitions de la Nation<sup>16</sup>, et à Pierre Nora<sup>17</sup> – pour sa conception des lieux de mémoire.

## Les portées publiques de la non-figuration de la période algérienne

- 28 Les choix de non figuration de la période algérienne de Montluc dans le Mémorial qui ont orienté la transformation de la Prison en Mémorial National se retrouvent ainsi confrontés au défi de leurs dimensions publiques qui entrent en résonance dans la société française.
- 29 Ces choix s'ordonnent à une conception de la mémoire portée par le ministère de la Défense qui a fait de Montluc un lieu de mémoire nationale : mais cette définition, dont les assises institutionnelles sont fortes, n'est pas la seule à l'œuvre dans la société française. Les troubles du roman national français ont été signalés par nombre d'auteurs qui ont œuvré pour en déconstruire le mythe, argumentant que l'enkystement de notre représentation du passé français dans une spatialisation hexagonale est l'un des obstacles épistémologique et méthodologique à la réécriture d'une histoire plurielle et pour l'élaboration d'un nouveau récit national. Or précisément, le récit national français est entré en crise dans les années 1970, analyse Sébastien Ledoux<sup>18</sup>, avec la fin de l'empire colonial, puis, dans les années 1990, avec l'irruption de témoignages et d'ouvrages sur la collaboration qui fissurent le mythe de l'héroïsme résistant pendant la guerre de 1939-1945. La figure de la victime est devenue centrale dans le récit de la Shoah, de l'esclavage ou de la Guerre d'Algérie. Dès lors, c'est l'occultation des crimes du passé qui est considérée comme susceptible de déchirer la communauté nationale, précisément parce qu'elle trouble le contrat narratif et politique du récit national qui situe les individus dans des obligations vis-à-vis de la Nation, mais qui endette désormais la nation au regard des citoyens d'une promesse de reconnaissance. Cet endettement se comprend non plus seulement à l'égard des héros mais aussi des victimes : il est mis en défaut au regard de certaines catégories de la population, notamment les « enfants de l'immigration algérienne » et les populations d'origine africaine ou d'outre-mer qui ne s'y retrouvent pas – ce qui provoque à partir des années 2000 une « réaction » au sens politique du terme !
- 30 C'est précisément ce qui donne au travail de mémoire concernant la Guerre d'Algérie dans la société française contemporaine, 60 ans après les accords d'Évian, une résonance particulière, un ancrage social singulier qui dédouble ses horizons d'attente : d'un côté une attente de connaissance du passé indexé à des politiques de vérité plutôt qu'à une doctrine de la mémoire nationale et de ses hauts lieux, de l'autre une doctrine identitaire de la mémoire nationale portée par le ministère de la Défense qui est mise ici au défi d'une attente d'apaisement. Les scènes et les récits historiques et mémoriels de la Guerre d'Algérie en France, la place qui leur est faite dans la mémoire nationale, interfèrent avec une conflictualité sociale dont les ressorts s'ancrent dans l'actualité de discriminations ethniques et raciales : loin de les épuiser, les cadrages et recadrages historiques et mémoriels de ces passés troubles peuvent au pire amplifier, et au mieux, infléchir ou moduler les recours à la mémoire comme langage pour dire cette conflictualité, sans la désamorcer.

---

## NOTES

1. La plateforme numérique et contributive, « Montluc un lieu à mémoires multiples » (<http://www.patrimonum.fr/montluc/>) conçue et réalisée par Marie Thérèse Têtu et Alain Battegay, documente la transformation de la prison Montluc en Mémorial et donne des éléments sur la période algérienne de la prison, « oubliée » par le Mémorial actuel dédié à la période 1940-1944, et ses présentations officielles sur le site du ministère de la Défense : <http://www.memorial-montluc.fr/> et <http://www.defense.gouv.fr/actualites/memoire-et-culture/le-memorial-de-la-prison-de-montluc-a-lyon> ; <https://www.defense.gouv.fr/sga/memoire-culture-archives/memoire/hauts-lieux-memoire-nationale>
2. Une grande figure de la Résistance, Jean Moulin, a été emprisonné à Montluc.
3. André, Marc, « Les groupes de choc du FLN. Particularités de la guerre d'indépendance algérienne en métropole », *Revue historique*, 2014/1 n° 669, pp. 143-178.
4. Différents sites retracent l'histoire de la prison Montluc et traitent de sa transformation en Mémorial. Cf. : <https://www.memorial-montluc.fr/>
5. Wang, Nora, *Émigration et politique : les étudiants-ouvriers chinois en France, 1919-1925*, Les Indes savantes, Parsi, 2002.
6. C'est dans cette maison qu'avait été arrêté le 21 Juin 1943 Jean Moulin. Restaurée sous l'incitation du Préfet de la région Rhône-Alpes elle est devenue Maison du Dr Dugoujon-Mémorial de Caluire-Jean Moulin.
7. Entretien avec Monsieur l'ex-Préfet Gérauld, Juillet 2011.
8. Le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD) pour la ville de Lyon ; la Maison du Docteur Dugoujon/Mémorial de Caluire - Jean Moulin pour le Département du Rhône ; la Maison d'Izieu, Mémorial des enfants juifs exterminés pour la région Rhône-Alpes.
9. Le procès Barbie, qui s'est tenu en 1987 à Lyon, a en effet été un moment fort de témoignage des victimes de la répression nazie. Lors de son extradition vers la France en février 1983, Barbie a été, pendant quelques jours, incarcéré symboliquement, à la demande du ministre de la justice de l'époque, Robert Badinter, à la prison Montluc où il avait sévi comme chef de la gestapo de la région lyonnaise, à partir de février 1943.
10. Entretien avec la Directrice du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, avril 2012.
11. Arrêté publié au Journal officiel du 1-04-2014, mentionné sur le site Courrier Juridique du Ministère de la Défense : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000028811710/#JORFARTI000028811713>
12. Lyon Capitale, 31 janvier 2022 : « Lyon : polémique autour de la restauration du musée - mémorial de Montluc » / *Le monde* 07 février 2022 « Polémique autour des mémoires de la prison de Montluc » / *Tribune de Lyon* N°845, 17-23 Février 2022 : « Fort de Montluc : La guerre des mémoires ».
13. André Marc, *op. cit.*
14. Ledoux Sébastien, *La genèse des lieux de mémoire et leur retraduction dans les politiques du passé en France* (années 1970-1980), Cahiers Mémoire et Politique, n°6 La genèse historique de la dimension mémorielle, 2019
15. À noter que plus récemment, l'ONAC, gestionnaire du site a mis en place, à la demande, un parcours de la prison centré sur sa période algérienne. L'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre a développé un programme « La Guerre d'Algérie. Histoire commune, mémoires partagées ? », destiné à « élaborer une mémoire historique unifiante », et à permettre une meilleure transmission de l'histoire et des mémoires de la Guerre d'Algérie. Ce programme expérimental fait ici figure de passerelle pour « favoriser la construction de la mémoire par la

*confrontation entre la société civile et le pouvoir* » (Barcellini Serge, « La mémoire de la Guerre d'Algérie. Comment bien refermer la boîte à chagrin ? » Le Souvenir Français Paris, le 7 février 2022) Une passerelle étroite qui ne modifie pas pour autant la politique des hauts lieux de la mémoire nationale du Ministère de la Défense.

16. Renan Ernest, *Qu'est-ce qu'une nation ?* Conférence prononcée à la Sorbonne le 11 Mars 1882.

17. . Nora, Pierre, dir., *Les lieux de mémoires*, Gallimard, Paris, 1997.

18. Ledoux Sébastien, *La genèse des lieux de mémoire et leur retraduction dans les politiques du passé en France (années 1970- 1980)*, Cahiers Mémoire et Politique N°6.

---

## RÉSUMÉS

Dans les musées d'histoire et « lieux de mémoires » dédiés à l'histoire des guerres, la guerre d'Algérie n'est guère évoquée. Le Mémorial de la prison de Montluc à Lyon, « haut lieu de la mémoire nationale » ne fait toujours pas place dans son exposition permanente, à la période algérienne 1958-1962 de la prison. Cet article enquête sur ce choix de « non figuration » validé par toute une chaîne d'acteurs publics et associatifs au moment de la transformation de la prison Montluc en « lieu de mémoire nationale ».

In history museums and “places of memory” dedicated to the history of wars, the Algerian war is rarely mentioned. The Memorial of the Montluc prison in Lyon, «high place of national memory» still does not make room in its permanent exhibition, for the Algerian period 1958-1962 of the prison. This article investigates this choice of «non-figuration» validated by a whole chain of public and associative actors at the time of the transformation of the Montluc prison into a «place of national memory».

## AUTEUR

### ALAIN BATTEGAY

**Alain Battégay** est sociologue (CNRS). Il a notamment publié avec Marie-Thérèse Têtu (dir.), *Exposer les mémoires et l'histoire*. Berlin – Ravensbrück. PUSE, 2010.